



CHSCT 44 du 25 novembre 2013

Déclaration liminaire

A l'occasion de ce CHSCT consacré à la prévention des risques psychosociaux, la CGT a des messages importants à faire passer. C'est pourquoi nous avons décidé, une fois n'est pas coutume, de faire une déclaration liminaire.

Cette déclaration portera sur :

- ✓ le droit d'expertise
- ✓ la consultation du CHSCT sur les projets importants
- ✓ le Projet Stratégique Douanes 2018
- ✓ la prévention du risque amiante.

En premier lieu, la CGT entend saluer l'avancée que constitue la mise en œuvre du droit d'expertise au sein de notre ministère au travers des expertises réalisées sur les services informatiques de l'INSEE de Nantes et Aix en Provence qui ont permis de lever le voile sur les difficultés et les souffrances des personnels confrontés aux réorganisations.

Mais le droit à l'expertise ne prendra tout son sens que si les rapports dont nous disposons sont utilisés pour élaborer et mettre en place des plans d'actions dans le but d'améliorer les conditions de travail et la santé au travail des personnels concernés.

Le rapport du cabinet SYNDEX sur le CIN de Nantes a été présenté conjointement, il y a maintenant plus de 5 mois, aux représentants des personnels en CHSCT, aux organisations syndicales de l'INSEE ainsi qu'au chef du CNIN et au directeur régional de l'INSEE. Or, nous constatons aujourd'hui que rien n'a changé dans la conduite au fil de l'eau de la réorganisation des services informatiques.

Maintenant que nous disposons d'un diagnostic et de préconisations, la CGT demande l'ouverture d'une négociation immédiate sur la base du rapport SYNDEX entre la Direction de l'INSEE et la Direction des Pays de Loire d'une part, et les organisations syndicales nationales et régionales d'autre part, pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions.

Cette séance plénière est aussi pour nous l'occasion de rappeler le caractère obligatoire de la consultation du CHSCT sur les projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

La réorganisation en cours de la plateforme courrier à Cambronne entre dans ce cadre. Pour qu'il soit opérant, l'avis du CHSCT est censé être donné le plus en amont possible de la réalisation des projets et la consultation être précédée d'une mise à disposition des documents essentiels à la compréhension des projets.

Pourtant, alors que la réorganisation est déjà en marche, nous ne disposons à ce jour d'aucun document. Les questions portant sur l'organisation du travail, sur les outils de travail, sur l'aménagement des locaux ou encore sur l'environnement physique du travail restent sans réponse. La CGT demande donc que la DRFIP soumette ce projet à l'avis du CHSCT 44 dès la première séance plénière de l'année 2014. Nous attirons par la même occasion l'attention de la DRFIP sur l'importance de la démarche de consultation du CHSCT 44 qui devra être mise en œuvre dans le cadre du futur chantier d'implantation d'un SIP en Sud Loire qui entraînera une vaste opération de réorganisation des services nantais.

Les trois premiers points de l'ordre du jour étant consacrés aux services des Douanes avec la restitution de l'intervention de PREVIA à la BSI du Mans, la présentation du GT « Bien être au travail » et le compte-rendu de la visite du CHSCT 44 sur le site de Joxé à Angers, nous ne pouvions pas passer sous silence l'annonce par la DGDDI de la mise en œuvre d'un vaste plan de restructuration et de transformation dans l'administration des Douanes au travers du Projet Stratégique Douanes 2018.

Ce projet aura pour conséquence la centralisation des services avec suppression de nombreux d'entre eux et la diminution du contrôle des marchandises et des capitaux. Ce qui entraînera une insécurité sur la qualité des produits importés pour nos concitoyens et la mise en danger de notre économie.

L'administration des Douanes se rendra complice d'une économie libérale sans limite autorisant la fraude fiscale et les grands trafics, se moquant du contribuable et des consommateurs.

Au travers des Etats Généraux qui nous ont amené à rencontrer et à convaincre les politiques, les acteurs économiques et les citoyens depuis plusieurs mois dans toute la France, la CGT et l'intersyndicale des Douanes, mettent en garde le gouvernement contre ce plan de destruction sans précédent qui sonnera la fin de notre administration des Douanes.

Pour ce qui nous concerne en CHSCT, ce plan social sans précédent, donnera lieu à des mutations géographiques et fonctionnelles. Cependant, chaque ministère restructurant ses services, quels postes pourra-t-on proposer aux agents des Douanes ? Le mal être des agents des Douanes est constaté depuis quelques années, notamment dans les différents COPIL et GT auxquels nous participons. Les brigades du Mans et d'Angers dont nous devons parler ce matin en sont une bonne illustration. La démarche expérimentale "Bien être au travail" menée dans notre Direction a révélé une situation bien plus grave que prévue. Le Projet Stratégique Douanes 2018 va sans aucun doute aggraver la situation et générer des troubles psycho-sociaux comme jamais.

Enfin, à propos des travaux de l'Hôtel des Finances de Saint-Nazaire, les représentants CGT du CHSCT 44 exigent que la DGFIP mette fin aux tergiversations sur le principe de protection maximale posé par le guide ministériel de prévention du risque amiante, en décidant de mettre en place ses propres contrôles de fibres et qu'un GT se réunisse d'urgence pour définir les conditions et les paramètres des mesures.